



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 141-2026

Réf : 421615 ORES AET + DD
POWALCO 26041604

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon (A.G.W.) du 16 décembre 2020, entré en vigueur le 01.03.2021,
relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Vu le CHAPITRE V, section 1^{ère}, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018,
portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports ;

Vu l'autorisation conditionnée du SPW MI, du 31 mars 2026,

AUTORISE

l'entreprise « **FORDIBEL** »

 CAP Business Center, Rue d'Abhooz 31 - 4040 Herstal  04 240.25.08

Représentée par : Frédéric VAN LOOY, Chef de projet  0470 10 56 67  frederic.vanlooy@fordibel.be

effectuant des travaux de forage dirigé sous l'Ourthe, pour le compte d'ORES

➤ à GRANDHAN – Chêne-à-Han

entre le 18 septembre et le 2 octobre 2026

- à interdire le stationnement le long et aux abords du chantier ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16 décembre 2020, entré en vigueur le 1^{er} mars 2021, relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique, tenant compte notamment de la catégorie de chantier ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km/h ;
- à occuper la zone d'embarquement kayaks pour l'installation du matériel & engins nécessaires au chantier ; la zone sera délimitée et sécurisée afin d'éviter toute intrusion malveillante ;
- à occuper une partie de la chaussée avec le(s) véhicule(s) nécessaire(s) au chantier ;
- à réguler la circulation alternée par le placement des signaux B19 & B21, ou, si nécessaire par le placement de feux tricolores avec décompte de temps.

Le responsable de l'entreprise prendra toute mesure utile afin de sécuriser le chantier (balisage, lampes, ...), et mettra tout en œuvre afin d'entraver la circulation le moins longtemps possible.

L'accès aux bâtiments devra rester possible pour les services de secours, ainsi que l'accès aux parkings privés près des établissements HORECA.

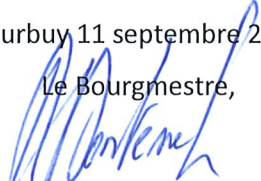
La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy 11 septembre 2026.

Le Bourgmestre,


Philippe BONTEMPS.

Pour état des lieux et surveillance, prendre contact avec :

- le SPW-MI pour leur domaine ;
- pour le domaine public communal, Michaël XHIGNESSE  0478 79 40 76